

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite
à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-
Cœur-de-Jésus

6211-24-077

St-Sylvestre, 10 novembre 2015

Commissaires (BAPE Ste-Marguerite)
Bureau d'audiences publiques en environnement
Edifice Lomer-Gouin
575 rue St-Amable, Bureau 2.10
Québec, P.Q.
G1R 6A6

Sujet : **Mémoire**, Parc éolien du mont Ste-Marguerite

www.eolien-mont-sainte-marguerite.ca

Bonjour,

Considérant que je suis un résident rural installé depuis des décennies, voir des générations

- à St-Pierre de Broughton, St-Jacques de Leeds, Sacré- Coeur de Jésus, etc.....
- (dans une perspective d'un milieu de vie calme et paisible pour ma famille).
- Considérant que St-Sylvestre est un village voisin hors zone Éolien, profitant du parc Ste-Marguerite en bordure riveraine de St-Pierre de Broughton / St-Jacques de Leeds, Sacré-Coeur de Jésus paroisse, directement impacté.
- Considérant que par la position géographique de ma propriété, je demeure à proximité de plusieurs éoliennes du Parc éolien des Moulins installées aux sommets sud, et de celles prévues de Ste-Marguerite en bordure de la limite Nord de St-Pierre, St-Jacques de Leeds, Sacré-Coeur de Jésus, à proximité, sur les sommets nord de la vallée agricole des 3 municipalités doublement exposé. 24/7, à l'année pendant au moins 20 ans. PIÉGÉS. Prévisiblement situé dans un ÉO-ghetto.
- Considérant que moi et ma famille avons été témoins des bruits et inconvénients (travaux de déboisement, dynamitages, circulation de véhicules lourds, etc...) pendant la période de construction du parc éolien des Moulins.
- Considérant que nous devons subir le bruit des éoliennes en période d'exploitation pour les 20 prochaines années. (PIÉGÉ en double impact des 2 parcs éoliens voisins).
- Considérant que nous devons subir la détérioration de notre milieu de vie tant du point de vue visuel qu'auditif, de dévaluations immobilière, et d'insanité physique.
- Considérant que la présence d'un nouveau parc éolien dans notre secteur augmentera de façon significative tous les inconvénients passés, présents et futurs. Vu les vibrations sismiques, et acoustiques, occasionnées par les ondes de chocs, par l'installation en série de méga aérogérateurs
- Considérant que la soirée d'information tenue les journées du 20 et 21 oct15 dernier à St-Sylvestre n'a pu répondre aux interrogations. DÉCEVANTES' En fait emportant plus de questions que de réponses.
- Compte tenu qu'il aurait été intéressant et important d'avoir les réponses concrètes des différents ministères concernés (environnement, agriculture, santé , Justice : nos DROITS, etc....)

Je somme le gouvernement d'intervenir et d'arrêter ce programme.

Considérant :

- 1) Que les citoyens résidents occupants sont installés depuis des années et décennies dans les territoires de St-Jacques de Leeds, St-Pierre de Broughton, Sacré-Cœur de Jésus, St-Sylvestre, St-Séverin, Tring-Jonction, East-Broughton, etc., profitant d'un milieu de vie calme et paisible, étant de vaillants travailleurs agricoles manuels, assidues à de longues heures de labeur, nécessitant un repos bien mérité et récupérateur.

Et/ ou soient des citadins conquis et venus s'installer, INVESTISSANTS, pour la nature paisible, pour la vie en famille, dans un milieu naturel, paisible jour et nuit.

Et/ ou soient des retraités avec leur famille installés dans ces milieux paisibles. Jours et Nuits.

Dans l'ensemble, des citoyens recherchant et désirant un milieu de vie paisible, loin des lieux citadins.

Jours et nuits À l'abri de vibrations sismiques, acoustiques, et de grongages industriels erratiques.

- 2) Considérant que St-Sylvestre est un village hors zone éolien profitant uniquement de bénéfice monétaires, tout en préservant ce milieu de vie paisible et de qualité, tout en conservant son originalité et sans impacts ERRATIQUES, au gré des vents et de la météo. Mais tout à la fois l'imposant aux voisins. C'est-à-dire les voisins des municipalités limitrophes.
- 3) Considérant que les citoyens et plus particulièrement ceux de St-Pierre de Broughton, et de St-Jacques de Leeds subissent et/ ou sont témoins des impacts pendant les constructions et l'exploitation de ces méga- générateurs maintenant et pour les 20 prochaines années au moins. Que les autres citoyens des autres villages voisins sont témoins des bouleversements apportés par celui de la zone industrielle DES MOULINS, déjà en fonction. Un parc situé au sud de celui prévisible de Ste-Marguerite au Nord nous placerait devant in double impact, Dans un ÉO ghetto.
- 4) Considérant que nous devons subir la détérioration de notre milieu de vie autant au point de vue visuel qu'auditif et dommageable à plus ou moins long terme sur la santé physique et mentale. Tout en nous occasionnant des préjudices à moyen et long termes. Pertes de sommeil, & Équité.
- 5) Des préjudices reliés non seulement au Parc éolien des Moulins, mais étant pris en souricière avec un 2^e en projet (Parc éolien mont Ste-Marguerite) nous nous retrouverons donc avec vallées et collines (habitées) enclavées entre les deux. La réverbération double en série, des ondes sismiques, acoustiques. Devant l'évidence et l'inconsistance et la contradiction des interventions, aux exposés des intervenants, démontrant la réalité.

D'un côté des éoliennes de 2.3 MW du Parc Des Moulins et de l'autre des 3.2 MW (projet du Mont Ste Marguerite). Les éoliennes pour le projet du Mont Ste-Marguerite une fois et demie plus énormes que ceux que nous connaissons déjà au sud. Insoutenables.

Battant à tous vents au bout d'un pylône, par une méga voile immense. Soumis aux forces dynamiques ERRATIQUES 24 heures par jour, 7 jours sur 7 et cela jours et nuits.

- 6) Considérant que la soirée d'information des 20 et 21^{oct.} 2015, n'a pas répondu aux interrogations, Que la population du milieu est tenue dans l'ignorance des impacts évidents. Réels. Sans réponses, Effleurant superficiellement les changements d'envergures prévus dans notre environnement rural, transformé en zone industrielle pour une production énergétique fantaisiste non justifiée, sans fourniture énergétique locale.
- 7) Considérant qu'il serait important d'avoir des réponses sérieuses, non pas évasives à toutes nos interrogations, pertinentes aux bouleversements à double expositions de deux parcs éoliens à faible distance et en Co visibilité en certains endroits; des différents ministères publics ainsi que des avis d'organismes privés; experts et autres, sur la définition de ces nouvelles méga patentes aéros génératrices , parmi les plus énormes en Amérique en milieu habité rural HABITÉ. Une définition, démonstration, explication ÉTANT fortement désirées, Nous demeurons sceptiques.
- 8) Considérant que nous avons assistés à une démonstration superficielle, floue, sans réponses. Et à plusieurs autres du genre, celle-ci nous laisse perplexe tant qu'à la démonstration floue et les réponses apportées, inappropriées Démontrant l'incompétence et/ ou l'ignorance du sujet traité.
- 9) Considérant l'urgence en la demeure, quelques citoyens du milieu visé, se sont activés pour sonder et consulter bénévolement leur milieu, leurs voisins, etc... La majorité ignorant le sujet des éco-constructions pressenties, dans un avenir proche, dans le voisinage et leur région. Sceptiques, Ils ont donc ressenti l'urgence de réagir en appuyant et en s'inscrivant à une demande de BAPE. Les appuis sont de 99%. En fait comme dans tout milieu averti d'avance des moyens disponibles offerts par la société de droits ...soit un BAPE...pour une information transparente et publique, paradoxalement bâclée. Devant des changements MAJEURS du milieu.
- 10) Considérant que seulement une trentaine de propriétaires terriens auront droit à des redevances et à de l'argent pour ces mégas machins virevoltant dans tous les sens, ERRATIQUES, Les profits seront donc à sens unique. Rien pour ces voisins et des centaines de personnes qui seront exposés mais non compensés. Pris devant le fait de l'expropriation par défaut.
- 11) Que la date limite des audiences du BAPE est novembre 2015. Que les 109 citoyens occupants résidents, adhérents à une demande de BAPE ont pu, chacun, consulter la carte préparée par le promoteur des emplacements prévus (référence annexes P3) pour chacune des 45 éoliennes de 3.2 MW , émanant des annexes du VOL 3 page 101, du DOC Ste-Marguerite, placées à l'endos de chaque demande de BAPE, La consultation et les demandes effectuées ont été transparentes. .
- 12) Considérant qu'en statistique 7 sur 10 des ÉO-propriétaires aux nombres seulement limités d'une trentaine environ, sont des résidents de l'extérieur du périmètre du parc. Allant de soi que ne vivant pas sur les lieux, bien à l'abri et loin des inconvénients, ils n'auront pas à subir les inconvénients que les résidents permanents devront vivre de façon continuelle. En général les propriétaires terriens qui acceptent de laisser installer ces éco-machins dans leur propriété le font au bout de leur terre à environ à 1 mille de leur maison, bien en retrait des énormes nuisances, Éo aero génératrices, sachant trop bien ce que ces machins apportent comme bouleversements. JOURS et NUITS au gré du vent, températures et SAISONS...AGGRAVANTS...ERRATIQUES. Le seul et unique intérêt étant l'ARGENT, au détriment du milieu habité et de voisins immédiats. Nous sommes des cobayes sur un terrain d'essai present.

- 13) Considérant qu'il serait important d'avoir des réponses réelles, concrètes de différents organismes publiques : Ainsi que d'organismes privés et d'experts indépendants, et non seulement l'expertise du **convoiteur exploitant** promoteur. Sans qu'aucun autre sujet pertinent comme celui de la santé, l'immobilier etc. n'ait été abordée sérieusement ??? et ou dans la contradiction, Devant la démonstration des témoignages de résidents impactés dans un milieu de 40-45 DB, voir 60 DB et plus et plus déjà impacté, par la méga installation au sud contre celui de 20 DB actuellement, inconnu des intervenants, projetant le bien-être santé en situations double et plus, erratique aux grés de la météo à l'année, nuit et jour, est préjudiciable et inacceptable. Insoutenable devant la dévaluation immobilière et de dommages à la santé des résidents occupants.
- 14) Considérant que le temps disponible de moins de 10 jours de préparation et que la consultation bénévole citoyenne du milieu impacté à été concluante. de l'inquiétude, du scepticisme Que pour l'intérêt et le bien-être du milieu rural directement impacté et nous voulant représentants de l'ensemble du milieu habité impacté dans un territoire de villages ou les règlementations différent et/ou sont parfois même inexistantes. La majorité des citoyens tenus dans l'ignorance factuelle. Nous refusons la transformation de notre milieu habité, en zone dangereuse, appauvrie, insanaire, d'ÉO GHETTOS infernal double. Comme notre code civil et des 10aines de jurisprudences, l'ont démontré en droit civil. Nous vivons dans un milieu sain, dont nous voulons conserver la caractéristique fondamentale jouissance que nous avons choisie, et apprécions en y vivant dans ce milieu naturel, rural, ORIGINAL.
- 15) Je demande le refus du projet du parc éolien St-Marguerite dans les municipalités de St-Sylvestre, St-Séverin et Sacré-Cœur de Jésus, **Débordant** dans les Municipalités riveraines ci-haut référés : St Jacques de Leeds, St-Pierre de Broughton, Etc.

Je somme le gouvernement d'intervenir et d'arrêter ce programme.

Coordonnées :

Annie Lacroix
 Stéphane Paré
 Stéphanie Geminus
 René Morin
 Sylvain Garant
 Catherine Lemieux-Morin

St-Pierre de Broughton.

St-Pierre de Broughton

St-Sylvestre.

st SYLVESTRE

St-Pierre
de
Broughton

St-Pierre de
Broughton